

Formulaire de renseignements

Pour tarification indépendants et firmes



LE PIONNIER
EN PROTECTION JURIDIQUE

A Company of the ERGO Group

1. Renseignements généraux

Nom de la firme :

Société de management complémentaire (nom et adresse) :

Société de patrimoine complémentaire (nom et adresse) :

Adresse du siège social :

Autres :

Date de constitution : Site internet :

N° Entreprise :

Nombre de personnes en service (y compris le(s) gérant(s), les employés plein-temps, mi-temps, les étudiants et les temporaires) au siège social : dans les autres sièges d'exploitation :

Activité professionnelle (description détaillée) :

Chiffre d'affaires annuel :

Dans quels pays se trouvent les principaux clients/fournisseurs ?

Les clients sont des : Industries Détaillants Grossistes Particuliers Autres :

L'entreprise travaille-t-elle avec des sous-traitants déterminés ? Oui Non

Si oui, quel est le nombre de sous-traitants ? À quelle fréquence ?

Facture-t-elle elle-même ? Oui Non

Pour les exploitations agricoles : superficie exploitée :

Type de culture et nombre d'ha/culture : Type d'élevage et nombre de bétail/ha :

Antécédents

Nom et adresse de l'avocat habituellement choisi par l'entreprise :

Quel est le nombre de litiges traités par ce conseil lors des trois dernières années :

Quelle était la nature exacte de ces litiges ?

Si vous souhaitez la couverture des factures impayées : nombre de litiges pour factures impayées :

Aucun < 3 par an > 3 par an (indiquer le nombre) :

L'indépendant et/ou l'entreprise ont-ils déjà été assurés en Protection Juridique ? Oui Non

Par quelle compagnie ?

La police a-t-elle été résiliée ? Oui Non Par qui ? La compagnie Le client

Pour quel motif ?

La demande de couverture a-t-elle été refusée par une autre compagnie : Oui Non

2. Motif

Le client envisage-t-il de s'assurer en Protection Juridique suite à une situation particulière (vécue par lui ou son entourage) ?

Souhaite-t-il être couvert pour un conflit juridique particulier ? Précisez :

Pas de demande particulière. J'ai proposé personnellement une police D.A.S.

3. Couvertures désirées

A. Police spécifique suivant l'activité (voir tableau des primes brutes : C.2 à C.6.)

B. P.J. Sur mesure - Couverture de Base

Garanties complémentaires : Avec franchise de 750 EUR Sans franchise de 750 EUR

Package : travail et social, droit administratif, droit fiscal (max. 20 pers. en service)

Travail et social (> 20 pers. en service)

Contrats d'assurances. Si l'entreprise emploie plus de 20 pers., veuillez remplir le tableau ci-dessous (point 4)

Contrats généraux (max. 10 pers. en service)

Intermédiaire :

N° Producteur :

Dénomination :

E-mail :

C. Protection Juridique Véhicules (Veuillez indiquer le nombre par type)

- voiture : autre(s) véhicule(s) :
 camion < 3,5 t TCP : camion > 3,5 t TCP : tracteur et remorque TCP :
 camion < 3,5 t TCT : camion > 3,5 t TCT : tracteur et remorque TCT :
 tracteur agricole : remorque < 3,5 t : remorque > 3,5 t :

Pour toute tarification de flotte de véhicules, veuillez nous fournir la **statistique détaillée des sinistres** des trois dernières années au minimum

Ceci nous permet de vous proposer une tarification correcte.

D. Bâtiment à usage commercial, professionnel et industriel

- Après Incendie Base Immobilier
 Montant de la prime nette payée aux compagnies "Incendie et risques divers" :

P.J. Bailleur ou locataire. Montant du (des) loyer(s) annuel(s) :

E. Extension Vie Privée pour le(s) gérant(s)

- Vie Privée Consommateur Économique Conflits (veuillez compléter le questionnaire obligatoire ci-dessous)

Nom et prénom :

Année de naissance du preneur : Année de naissance du conjoint :

Adresse : Localité : Code postal :

Tél. : Email:

Adresse de la résidence secondaire (ou future) :

Adresse des garages complémentaires :

	Preneur d'assurance		Conjoint	
1) Statut professionnel	<input type="checkbox"/> Salarié	<input type="checkbox"/> Salarié & indépendant complémentaire	<input type="checkbox"/> Salarié	<input type="checkbox"/> Salarié & indépendant complémentaire
	<input type="checkbox"/> Indépendant	<input type="checkbox"/> Pensionné	<input type="checkbox"/> Indépendant	<input type="checkbox"/> Pensionné
	<input type="checkbox"/> Sans emploi ou au chômage		<input type="checkbox"/> Sans emploi ou au chômage	
2) Secteur d'activité				
3) Nom de l'employeur				
4) Avez-vous connaissance d'éléments qui pourraient aboutir à un conflit/litige pour lequel vous désirez souscrire cette police Conflit (par ex. discussions avec votre employeur) ?				OUI - NON
5) Combien de conflits juridiques avez-vous eu ces 3 dernières années ?				
Si 1 - 2 - 3 - > 3, lesquels ? (compléter)				

F. Bien Immobilier à usage privé ou mixte complémentaire (autre que la résidence principale et secondaire)

Indiquer le nombre d'unités :

- Après Incendie Formule 1 : Base Immobilier Formule 2 : Global Immobilier Formule 3 : Global Immobilier + P.J. Bailleur

4. Renseignements complémentaires / adresses

Aperçu des polices d'assurance souscrites par le preneur :

Type de contrat	Compagnie	Prime annuelle	Montant de la franchise	Nombre de sinistres
.....
.....

Aperçu des adresses :

Conclusion du contrat

La signature de la proposition ne fait pas courir la couverture et n'engage ni le preneur d'assurance, ni l'assureur à conclure le contrat. Si dans les trente jours de la réception de la proposition, la D.A.S. n'a pas notifié au preneur d'assurance soit une offre d'assurance, soit la subordination de l'assurance à une demande d'enquête, soit le refus d'assurer, la D.A.S. s'oblige à conclure le contrat.

Conditions des polices d'assurance

Pour ce qui concerne les dispositions exactes, pour toute information complémentaire, pour les exclusions et les limitations, n'hésitez pas à consulter nos conditions générales et spéciales, disponibles gratuitement sur le site web www.das.be, ou à contacter votre intermédiaire d'assurances pour obtenir une offre. Chaque client non-professionnel est tenu d'en prendre connaissance avant l'achat/la souscription de ce produit. Les conflits juridiques existants lors de la conclusion du contrat ne sont pas couverts. Cela est également le cas lorsque l'assuré a connaissance, lors de la conclusion du contrat, de faits qui donnent naissance à un conflit juridique. Consultez également les délais d'attente contractuels (art. 7 des conditions spéciales), le minimum litigieux ainsi que les plafonds d'intervention (art. 8 des conditions spéciales) par garantie. Un contrat Protection Juridique est conclu pour une durée d'un an et est renouvelable tacitement, sauf s'il est résilié moyennant préavis au moins 3 mois avant l'échéance principale. Le droit belge est applicable pour les contrats d'assurance et seuls les tribunaux belges sont compétents.

Protection de la vie privée

Les données personnelles communiquées à la D.A.S. peuvent uniquement être exploitées dans les buts suivants : l'évaluation des risques et du contrat d'assurance, la gestion des sinistres, le contrôle du portefeuille et la prévention des abus et fraudes

Fait à le

Le preneur d'assurance L'intermédiaire

ainsi que pour l'établissement et la gestion de la relation commerciale. Les données peuvent, exclusivement pour ces raisons, être transmises à un (ré)assureur, un expert, un avocat ou à un sous-traitant de la D.A.S. L'assuré marque son accord pour le traitement des données relatives à son état de santé si ces données sont indispensables à la gestion d'un contrat ou d'un sinistre. L'assuré autorise la communication du contenu d'un contrat et des éventuelles exclusions au preneur d'assurances et à l'intermédiaire. Chaque personne a le droit de consulter et de faire rectifier ses données personnelles au moyen d'une demande adressée à la D.A.S., Avenue Lloyd George 6, 1000 Bruxelles. Cette personne peut également s'opposer gratuitement à l'usage de ses données personnelles à des fins de marketing.

Plaintes

Pour des plaintes éventuelles, nous vous renvoyons à la procédure relative à la gestion des plaintes, consultable sur www.das.be (menu « Comment nous joindre ? »/« Pas entièrement satisfait ? ») : contactez tout d'abord le service interne de plainte : pointdecontact@das.be. Le service Ombudsman des Assurances est joignable à l'adresse suivante : Square de Meeûs, 35 - 1000 Bruxelles, <http://www.ombudsman.as>.

Information légale du consommateur

La D.A.S. ne fait application de critères de segmentation que de façon très restreinte. Ainsi, les tarifs ALL RISK Véhicules pour les particuliers ne se basent pas sur l'utilisation du véhicule, le

domicile, l'âge du conducteur, mais seulement sur le type de véhicule (vélomoteur, moto, voiture particulière...). Garantie Droit du travail : la décision d'octroyer la garantie Droit du travail peut être influencée par la profession du preneur d'assurance ou des autres personnes assurées. L'exercice d'un métier spécifique peut être une raison justifiant le refus d'accorder la garantie Droit du travail. Le fait que le preneur d'assurance ait connu, dans les 3 dernières années, plusieurs procédures peut justifier qu'aucune offre d'assurance ne lui soit remise, ou que l'offre d'assurance remise soit adaptée. Les situations communiquées, qui sont susceptibles de donner lieu à un litige ou à un conflit, peuvent justifier qu'aucune offre d'assurance ne soit remise, ou que l'offre d'assurance remise soit adaptée. Conformément aux articles 42-46 de la loi du 04/04/2014 relatifs à la segmentation, nous vous renvoyons à notre site web www.das.be pour une explication détaillée des critères retenus en vue de l'acceptation, la tarification et l'étendue de la couverture.



A Company of the ERGO Group